

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PROTÉGER LA NATURE

PRIORITÉS DE BIRDLIFE EUROPE EN TERME DE POLITIQUE
CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE D'ICI À 2030





 Cette publication a reçu le soutien financier de l'Union européenne. Elle n'engage que son auteur, la Commission Européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

 Un rapport de BirdLife Europe, avec le soutien de la RSPB (BirdLife au Royaume-Uni). La LPO (BirdLife en France) a édité la version française.

Photo de couverture : Shutterstock

PRIORITÉS DE BIRDLIFE EUROPE EN TERME DE POLITIQUE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE JUSQU'EN 2030

Le changement climatique constitue une réelle menace tant pour la vie sauvage que pour le bien-être humain, dont l'issue probable est la perte considérable d'espèces et d'habitats. Ce phénomène ne fait que contribuer à l'accélération de la disparition de la biodiversité globale à laquelle nous assistons actuellement. La réponse de l'Europe est décisive en la matière. Notre ambition et la façon dont nous réaliserons les réductions d'émissions CO² sur le terrain aussi bien dans le secteur énergétique que dans les secteurs agricoles et gestion des milieux naturels auront un impact sur la probabilité de prévenir une catastrophe écologique mondiale annoncée. Nous avons besoin de plus d'informations sur l'évolution du climat et sur les puits de carbone ainsi que d'une approche exemplaire en matière de développement des alternatives énergétiques (efficacité énergétique, énergies renouvelables). La population mondiale, la faune et la flore ont besoin d'une révolution énergétique et climatique écologiquement solide, conduite par l'Europe.

DEMANDES DU RÉSEAU BIRDLIFE À L'EUROPE :

- 1 **Un engagement** accru sur les réductions de gaz à effets de serre d'ici 2030.
- 2 **L'assurance** que les règles comptables internationales pour les émissions liées à l'utilisation des terres et le soutien à la sylviculture constituent une action climatique efficace et ne sont pas nocives pour l'environnement.
- 3 **Le développement** d'objectifs ambitieux et l'exigence de politiques efficaces en matière d'efficacité énergétique et d'économies
- 4 **Le développement** de politiques pour un déploiement des énergies renouvelables ambitieux, en harmonie avec le milieu naturel.
- 5 **La certitude** que la dépendance bioénergétique soit contenue dans des limites acceptables et durables, et que les usages induits aboutissent à de véritables réductions d'émissions.

Changement climatique et Union Européenne

L'Union Européenne est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre, mettant sous tension les écosystèmes et entraînant une accélération de la perte de biodiversité. Forte de ce constat, l'Union Européenne a été à la pointe dans la promotion d'un accord mondial pour restreindre les émissions de CO₂ pour développer des politiques de protection de la faune et de la biodiversité.

Ces politiques ont eu des effets positifs intéressants. Par exemple, l'investissement dans les sources d'énergies renouvelables s'est accéléré au détriment des énergies non renouvelables. En matière de protection des habitats, l'application de la législation Européenne s'est révélée efficace, permettant ainsi de ralentir le phénomène de disparition de la biodiversité. Ceci étant, beaucoup reste à faire pour contenir le réchauffement climatique à une augmentation de 2°C, pour arrêter et inverser la perte de biodiversité.

Les grandes lignes de la politique énergétique et climatique UE 2030 définies à Bruxelles en octobre dernier établissent les objectifs principaux en matière de réduction des gaz à effet de serre au niveau Européen, d'usage des énergies renouvelables, d'économies d'énergie et d'interconnexion des réseaux. BirdLife Europe (encadré n°1) exige des actions à l'échelle Européenne dans les domaines de la limitation du changement climatique, des économies d'énergie, des énergies renouvelables, de la bioénergie et des infrastructures afin de mettre l'Europe à l'avant-garde de la transition écologique dans ses politiques climatiques et énergétiques à l'horizon 2030.

Nous avons besoin d'une approche des écosystèmes adaptée au changement climatique afin de faire face à l'inévitable réchauffement climatique, conséquence des émissions passées de gaz à effet de serre. Mais pour concrétiser ce changement en une proposition réaliste, nous devons prendre de sérieux engagements et mesures de limitation des émissions. La limitation des risques de changement climatique est le thème central de ce document.

ENCADRÉ 1 • BirdLife

BirdLife Europe représente 49 organisations nationales de protection de la nature travaillant dans chaque Etat membre de l'Union Européenne, de l'Europe et de l'Asie Centrale. Elle est l'un des six secrétariats régionaux de BirdLife International, qui lutte à l'échelle mondiale pour la protection de la nature et contre la destruction de la biodiversité.

Le Partenariat BirdLife Europe est à la pointe de la protection de la biodiversité, qui ambitionne une conservation à long terme et un impact positif au profit des individus et de la nature. Forts de plus de deux millions de membres, 4 000 salariés, 4 100 sites faunistiques et floristiques disséminés sur plus de 320 000 hectares, nous sommes un acteur incontournable de la conservation sur le terrain.

Nous contribuons également à l'amélioration de la législation Européenne et à la proposition d'objectifs pour l'environnement et la biodiversité. Le changement climatique constitue une menace de premier ordre pour la flore et la faune, et les oiseaux en particulier. Nous sommes désireux de faire naître une transition écologique

Les objectifs énergétiques et climatiques principaux mentionnés dans l'ensemble des mesures formulées par l'Union Européenne à l'horizon 2030 ne sont pas adaptés à ce que la situation requiert. L'objectif de réduction des émissions doit tout particulièrement être revu à la hausse. Les mesures mises en place afin d'atteindre les objectifs doivent respecter certaines obligations de résultats – comme la limitation de l'impact du changement climatique sur la population humaine et la biodiversité pour le

siècle à venir et au-delà. Toutefois, les politiques et investissements issus de ces mesures peuvent aussi avoir des répercussions négatives considérables sur la biodiversité actuelle. Des conséquences tragiques peuvent survenir et aller de la destruction d'habitats à l'intensification de l'agriculture et des pratiques forestières dans certains schémas bioénergétiques – sans oublier les risques de collisions avec les oiseaux que peuvent engendrer les champs éoliens et les lignes électriques. Il est crucial que l'Union Européenne tire profit de la mise en place de l'ensemble de mesures sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 pour imaginer des politiques sur la période 2020-2030 plus pertinentes et performantes.

Ce document détaille pourquoi l'Union Européenne doit développer ces mesures climatiques et énergétiques à l'horizon 2030 comme un ensemble d'objectifs qui permettront de réaliser une révolution énergétique respectueuse de la nature. C'est ce qu'il faut pour empêcher le changement climatique galopant et limiter les dommages irréversibles sur nos écosystèmes vitaux.

rapide basée sur les énergies renouvelables, capable d'éloigner les menaces du changement climatique et de permettre à la faune et à la flore de se développer.

En France, le partenaire BirdLife est la LPO. Avec 46 000 membres, 5 000 bénévoles actifs et 400 salariés sur le territoire national et son réseau d'associations locales actives dans 79 départements, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis son symbole, elle a été reconnue d'utilité publique en 1986 elle a fêté son centenaire en 2012. Dirigée par Yves Vérilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg. Son activité s'articule autour de trois grandes missions : la protection des espèces, la préservation des espaces et l'éducation à la biodiversité.

Le changement climatique, les écosystèmes et le bien-être humain

Nous savons que des températures et climat extrêmes, combinés à des utilisations des surfaces agricoles intensives peuvent nuire aussi bien aux écosystèmes qu'aux terres agricoles ou aux communautés. Le changement climatique menace directement les populations avec des conséquences sur nos santés, nos foyers et nos moyens de subsistance. Le changement climatique affecte aussi d'autres espèces et leurs écosystèmes – ce risque se cumulant avec le précédent (Encadré 2). Puisque nous abordons les causes du changement climatique et les moyens d'adaptation à ce changement, la persistance et le soutien à des écosystèmes opérationnels est la clef de la survie pour les oiseaux, la faune et la flore, la population.

Le seuil de réchauffement au delà duquel notre adaptation sera problématique est fixée par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à +2°C mais même un réchauffement d'une telle ampleur aura des répercussions importantes avec certaines régions en Europe subissant des amplitudes de températures plus sévères aux effets particulièrement nocifs. Si les émissions ne sont pas drastiquement réduites, la planète pourrait voir sa température globale augmenter de 4°C d'ici 2100. Les impacts sur les communautés et les écosystèmes seraient catastrophiques (Encadré 2).

L'action en faveur du climat nécessite une solide transition écologique

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent cesser et décliner rapidement pour éviter les risques mis en évidence par les scientifiques. L'Union Européenne ambitionne de réduire ces émissions de 80% d'ici 2050 et s'est engagée à les réduire de 40% d'ici 2030 pour que ce soit réalisable. Malgré tout, cela reste inférieur à la réduction de 90-95% nécessaire pour contribuer de façon équitable à la réduction globale, afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de la hausse de 2°C à l'échelle planétaire.

La part Européenne dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre est d'environ 10%. Cette part décroît à mesure que l'Union Européenne réduit ses émissions de CO₂ tandis que d'autres, en particulier les économies émergentes, continuent de progresser. Néanmoins, l'excellence Européenne durable sur la question climatique est primordiale compte tenu de la responsabilité historique de cette dernière dans les émissions de CO₂ passées et aussi pour montrer qu'il est possible de « dé-carboner » une économie développée.

Nous avons besoin d'investissements massifs dans les énergies renouvelables, les économies d'énergies etc. Nous avons aussi besoin de préserver les écosystèmes, d'une part, en raison de leur rôle dans la séquestration et le stockage du carbone et donc en matière d'atténuation du changement climatique et, d'autre part, pour permettre au monde vivant de s'adapter aux changements climatiques. Cela passe notamment par la modification des pratiques agricoles et sylvicoles. Cela exige une transition écologique et sociale. Des écosystèmes sains et les avantages qu'ils procurent aux populations qui en bénéficient vont jouer un rôle clef dans la façon dont ces dernières s'adaptent aux impacts des changements climatiques. La législation environnementale Européenne, le réseau de sites Natura 2000 et l'obtention du statut favorable de conservation des espèces et habitats prioritaires constituent des outils essentiels à la pérennisation d'écosystèmes européens sains et résilients. Éviter la catastrophe climatique ne se résume pas à une réduction rapide des émissions de CO₂, les actions mises en œuvre pour réduire les émissions de GES doivent être respectueuses de l'environnement. Ce qui implique non seulement de transformer notre société en un modèle sobre en carbone mais d'opérer une véritable transition écologique.

Encadré n°2 • Conséquences d'une hausse élevée des températures Le consensus scientifique

Dans son dernier rapport de 2014, le GIEC réaffirmait que les émissions mondiales de gaz à effet de serre progressaient rapidement. Faute d'efforts supplémentaires en matière de réduction desdits gaz, la température mondiale moyenne augmentera de 3.7°C à 4.8°C d'ici 2100. Ceci étant, l'autre conclusion possible émise par ce rapport stipulait que si des efforts supplémentaires étaient effectués, l'objectif mondialement convenu d'une hausse de 2°C serait atteint. Le GIEC décrit de façon saisissante et "avec certitude" les risques induits par une hausse de 4°C. Ainsi, une hausse de 4°C à l'échelle planétaire en 2100 :

- "...compromettra les activités humaines normales, y compris l'agriculture ou le travail en extérieur".

- "...fera peser un risque élevé sur la sécurité alimentaire à l'échelle aussi bien régionale que planétaire".
- "...provoquera une hausse substantielle du risque d'extinction d'espèces terrestres ou d'eau douce".
- "...aura des impacts importants sur les récifs coralliens".
- "...induirra un risque accru de vastes pertes pour la biodiversité parallèlement à des pertes pour les services écosystémiques".
- "...engendrera des hausses accrues de situations de stress hydrique, d'inondations fluviales ou côtières..."

Le GIEC met notamment l'accent sur le fait que "les répercussions négatives sur les rendements de cultures, les perturbations aux fonctionnements des écosystèmes et des services écosystémiques auraient des répercussions potentielles de par leur combinaison sur le changement climatique, sur la société en générale et sur l'économie mondiale".

Source: IPCC WGII Report 2014. Part A, p. 63

1 LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Le défi du changement climatique mondial

Pour que la probabilité soit assez élevée (supérieure à 66%) de maintenir la hausse de température en deçà des 2°C mondialement admis, il faudra que les émissions totales cumulées demeurent inférieures à environ 3 670 milliards de tonnes équivalent CO₂ ou 2 900 milliards de tonnes en prenant en compte l'effet d'autres gaz à effet de serre sur le réchauffement. Deux tiers de ces crédits d'émissions de dioxyde de carbone ont déjà été utilisés, ce qui signifie qu'il ne reste que **1 000 milliards de tonnes pour nos activités à venir**.

Selon le GIEC, il existe deux moyens de respecter ce crédit très restreint :

1. atteindre le niveau maximal d'émissions très prochainement puis les faire chuter rapidement par la suite ;
2. atteindre ce maximum plus tardivement avant d'utiliser des procédés de suppression du dioxyde de carbone massifs.

Dans le rapport sur la réduction des gaz à effet de serre du GIEC, la suppression du dioxyde de carbone passe nécessairement par un recours aux bioénergies avec l'emprisonnement et le stockage du carbone dans les formations géologiques (BECCS), ou par le reboisement sur de vastes échelles (habituellement au sein de plantations en monoculture). La moitié de ces scénarios du GIEC envisage une reconversion de plus d'un milliard d'hectares de terres agricoles, et un scénario va même jusqu'à la reconversion de 6,3 milliards d'hectares. Cela représente environ la moitié de la surface terrestre de la planète (soit 13 milliards d'hectares).

De tels scénarios, outre leur manque de réalisme et l'impossibilité d'être mis en pratique sous peine de graves bouleversements sociaux, seraient également catastrophiques pour la faune et la flore.

La communauté internationale et l'Union Européenne ne peuvent se permettre de rester passives face à de tels scénarios : cela signifie que nous devons suivre la première piste jusqu'à atteindre le niveau d'émissions de 1990 d'ici 2050. Pour demeurer en dessous des 2°C, il faut éliminer progressivement les carburants fossiles d'ici 2050. Le reste des émissions (entre 5 et 10 %) proviendra d'activités comme la production agricole dans les pays les plus pauvres.

Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

Il est crucial que la planète parvienne à un accord efficace pour lutter contre le changement climatique à Paris en décembre 2015. La politique de l'Union Européenne consiste à réduire d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) les émissions de gaz à effet de serre. Ceci est insuffisant : la réduction doit être au moins de 55 %. L'UE doit rester leader dans ce domaine et accroître son niveau d'exigences.

BirdLife Europe demande plus de courage, de solidarité et d'ambition dans les négociations climatiques internationales, en coopération avec d'autres ONG environnementales et avec le Réseau Européen d'Action en faveur du Climat, et conjointement aux efforts de BirdLife International à l'échelle planétaire.

Que doit-faire l'Union Européenne désormais ?

Pour jouer son rôle dans la limitation du changement climatique dans des proportions raisonnables, l'Europe doit réduire ses émissions de 90 à 95 % d'ici 2050, ce qui requiert de les réduire d'au moins 55 % d'ici 2030. L'Union Européenne doit parvenir à un engagement et à un accord à Paris afin d'éviter le désastre écologique. Nous demandons des engagements mondiaux et Européens ambitieux de diminution des gaz à effet de serre pour préserver la biosphère. Des politiques de soutien et d'investissements doivent être mises en place afin de rendre ces réductions compatibles avec la protection de la nature et de l'environnement.



2 LA COMPTABILISATION DES ÉMISSIONS LIÉES AUX TERRES AGRICOLES ET À LA SYLVICULTURE

Le défi mondial de la sylviculture et de l'utilisation des terres agricoles

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'Utilisation des Terres, du Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie (UTCATF) représentent environ un quart de toutes les émissions anthropiques. Pour atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique, il est primordial de réduire drastiquement les émissions de ces secteurs. Elles doivent d'ailleurs être complètement comptabilisées par l'ensemble des économies développées et émergentes, contrairement à la situation actuelle.

Dans le secteur de l'agriculture, les réductions des émissions de gaz à effet de serre constitue donc un défi au même titre que la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols, la pollution de l'eau ou la perte de biodiversité. Par exemple : la protection des pâturages et la restauration des tourbières protègent les habitats et limitent les émissions de CO² ; ou encore une diminution de l'usage des engrais à base d'azote réduit les émissions d'oxyde d'azote et limite les rejets vers les cours d'eau et rivières.



Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

Jusqu'à très récemment, en accord avec les règles fixées par les Nations Unies, l'Union Européenne et ses Etats membres n'étaient pas tenus de comptabiliser les activités d'UTCATF. Cela encourageait les gouvernements à comptabiliser les activités qui leur fournissaient des crédits (réductions d'émissions CO², suppressions) mais pas les activités occasionnant des hausses d'émissions – rendant ce système inopérant. Récemment, il a été convenu à l'échelle internationale, que la comptabilisation de la gestion forestière (de loin l'activité majeure de certains pays) serait obligatoire. Cette avancée est à nuancer puisqu'il a été admis que cette comptabilisation serait laissée à l'appréciation de chaque pays, beaucoup d'Etats membres choisissant une méthode qui dissimule les réelles émissions. Les règles actuelles de l'Union Européenne prévoient de rendre la comptabilisation des terres cultivables et des pâturages obligatoires après 2020, de sorte qu'elle reflète les véritables émissions.

Nous soutenons ces règles et souhaitons qu'elles soient incluses dans l'accord global sur les mesures à prendre d'ici 2030. Grâce à des règles de comptabilisation complètes et précises, nous souhaiterions que ces émissions deviennent interchangeables avec des émissions émanant d'autres sources. L'Union Européenne utilise actuellement des règles internationales défaillantes en matière de gestion forestière. Nous ne souhaitons donc pas qu'elles soient incluses dans la décision globale des mesures pour 2030 tant que les règles de comptabilisation ne sont pas corrigées.

BirdLife Europe participe aux négociations internationales sur le climat et avec des ONG Partenaires afin d'aboutir à une comptabilisation exhaustive des émissions UTCATF et à la suppression des émissions dans ce secteur. Nous consultons actuellement la Commission et certains Etats membres pour inclure le secteur UTCATF dans l'ensemble des mesures 2030 et poursuivrons ce travail dès qu'une proposition de loi aura émergée.

Que doit-faire l'Union Européenne désormais ?

Les engagements UTCATF doivent conduire à de véritables réductions des émissions, garantissant des mécanismes de comptabilisation robustes et précis et un cadre permettant de réelles solutions gagnant-gagnant pour la biodiversité et la capture du carbone. Des règles solides sont nécessaires pour l'ensemble des activités UTCATF.

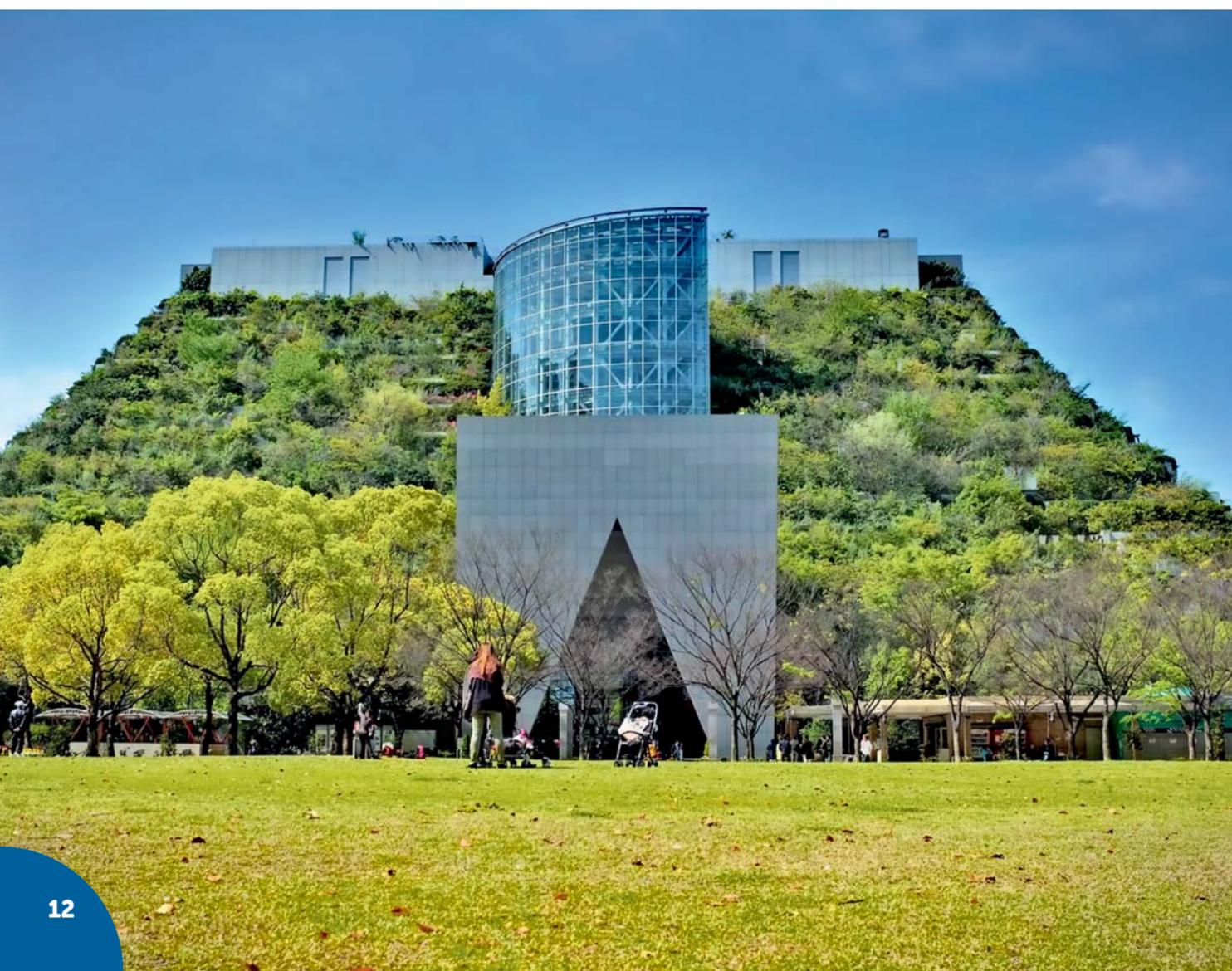
Dès que les règles de comptabilisation seront assez robustes, le secteur devrait être pleinement inclus dans les mesures climatiques 2030. Si les règles de comptabilisation sont défaillantes pour un des secteurs UTCATF, elles pourraient ébranler l'ensemble du dispositif. Afin d'éviter cet écueil, les émissions UTCATF devraient être encadrées par une législation distincte afin de réduire les émissions en provenance de ce secteur

3 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIES

Le défi des économies d'énergie

Il est essentiel de réduire la demande en énergie pour atteindre les objectifs climatiques dans le respect de la nature. Les investissements dans les procédés industriels, le secteur du bâtiment, des transports et les autres infrastructures énergivores s'inscrivent assurément dans le long-terme. En conséquence, des politiques d'économies d'énergie ambitieuses sont nécessaires dès maintenant, pour éviter des investissements inefficaces et lourds de conséquences sur les émissions futures, les coûts. Plus l'Union Européenne sera ambitieuse sur les économies d'énergies, plus les retombées seront positives pour le climat, la nature, l'emploi, la sécurité énergétique et l'économie en général.

Des investissements dans les économies d'énergie, comme l'isolation thermique des bâtiments ou la lutte contre l'étalement urbain pour réduire les distances parcourues au quotidien, sont sans risques supplémentaires pour les oiseaux ou la biodiversité. Les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ont besoin de peser davantage dans l'ensemble de mesures Européennes 2030 et dans la transition énergétique



Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

L'objectif d'au moins 27 % d'économie d'énergie n'est pas suffisant. Il doit être porté à au moins 40 %. L'ambition doit être à la hauteur du challenge et nous avons besoin d'un solide cadre d'application. Les ONG demandant à l'Union Européenne de s'assurer qu'elle propose bien un cadre légal ambitieux bien au-delà de la réduction de 27 % annoncée.



Que doit faire l'Union Européenne désormais ?

Un objectif d'économies d'énergie de 27 % est synonyme d'absence de mesures supplémentaires. En réalité, 27 % signifierait que sur la période 2020-2030, l'Europe serait moins efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui avec le scénario actuel. Pour contribuer à un réchauffement climatique acceptable, l'Europe a besoin de réduire ses émissions de 90 à 95 % d'ici 2050. Les réductions d'émissions requises d'au moins 55% d'ici 2030 sont réalistes si, et seulement si, une stratégie ambitieuse de promotion des économies d'énergie est mise en place (au moins 40 % en usage final) en complément de systèmes d'énergies renouvelables (au moins 45 %).

L'Union Européenne doit mettre en place la Directive sur l'Efficacité Energétique (EED) dans tous les Etats membres et particulièrement les articles 4 et 7. L'article 4 de l'EED stipule que chaque Etat membre doit définir des stratégies à long-terme pour promouvoir les rénovations dans le secteur du bâtiment. Ceci doit conduire à exploiter pleinement le potentiel d'économies sur l'ensemble du parc immobilier (et non pas seulement sur les bâtiments publics comme souligné dans l'article 5). L'Union Européenne doit accroître, avec application immédiate, ses niveaux de rénovation historiquement faibles, et finalement réduire de façon considérable la consommation énergétique de son parc immobilier d'ici 2050. Des programmes détaillés et exhaustifs de rénovations nationales devraient être développés dans une approche réaliste et ambitieuse. Des stratégies de rénovation solides doivent être conçues pour mettre l'ensemble des acteurs sur la bonne voie : celle d'une réduction de 80% de la demande d'énergie du parc immobilier Européen d'ici 2050, comme prescrit par le Parlement Européen et les autres autorités compétentes.

L'article 7 ne requiert pas seulement des Etats membres d'avoir un objectif final d'économies d'énergie pour la période 2014-2020 mais également d'établir les critères et conditions pour les mesures éligibles et comment les économies peuvent participer à la réalisation de l'objectif.

C'est seulement si ces exigences de mesure et de vérification sont strictement appliquées que les Etats membres seront capables d'estimer dans quelle mesure les économies d'énergie contribuent à atteindre l'objectif.

Les Etats membres auront besoin de débloquer et de garantir des financements adaptés et disponibles pour lesdits programmes. Initialement, le financement pourrait provenir de sources publiques mais l'objectif serait d'évoluer vers un financement d'ordre privé lorsque le marché de l'efficacité énergétique arrivera à maturité.

4 ENERGIES FOSSILES ET RENOUVELABLES

Le défi énergétique

Les gaz à effet de serre sont en premier lieu le résultat de la consommation d'énergies fossiles. Alors que l'énergie nucléaire et la capture du carbone peuvent fournir une énergie de faible émission en carbone, les coûts élevés, les risques environnementaux et l'opposition des populations vont probablement limiter les investissements.

L'Europe a largement le potentiel pour devenir le numéro 1 mondial des énergies renouvelables et durables. Le monde devra évoluer vers une utilisation exclusive des énergies renouvelables au cours du siècle, et cet objectif devrait être atteint en Europe à l'horizon 2050.



Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

La Directive sur les Energies Renouvelables de 2009 a été couronnée de succès en termes de stimulation de l'investissement dans les énergies renouvelables à travers l'Europe. Toutefois cela a été réalisé sans les garde-fous suffisants permettant aux technologies utilisées d'être véritablement faibles en carbone (principalement dans les secteurs des biocarburants et de la bioénergie). Elles ont par ailleurs été déployées sans vérification des impacts sur la biodiversité.

Pour la période 2020-2030, l'Union Européenne n'a pas fixé d'obligations légales contraignantes aux Etats membres concernant la fourniture en énergies renouvelables. Les mécanismes instaurés par la nouvelle gouvernance pour atteindre l'objectif en matière d'énergies renouvelables (RES) en 2030 n'encouragent pas seulement les investissements – mais garantissent également que les plans énergétiques nationaux et régionaux sont développés pour minimiser les impacts sur la nature. L'évaluation de la stratégie environnementale des plans nationaux et régionaux fournit le cadre de développement de plans plus clairs, de moindre impact et mieux compris du public.

BirdLife préconise des politiques Européennes de développement des énergies renouvelables respectueuses du milieu naturel. Nous agissons afin que les accords Européens sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 promeuvent des investissements suffisants et bien planifiés dans les technologies vertes. Les applications concrètes de ces investissements et les réductions d'émissions de CO² requises devront se faire dans le respect de la biodiversité.

Que doit faire l'Union Européenne désormais ?

Il est crucial que l'Europe tire la leçon de ses succès passés mais également de certaines des faiblesses du cadre actuel Européen qui encadre les énergies renouvelables et dont l'entrée en vigueur se fera en 2020. Les objectifs contraignants en matière d'énergies renouvelables constituent le principal levier d'innovation et d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables à l'heure actuelle. En l'absence d'objectifs nationaux contraignants post-2020, il devient impératif que l'Union Européenne et les Etats membres mettent en place des mécanismes efficaces pour la fourniture des sources d'énergies renouvelables à l'échelle et au rythme nécessaires.

De plus, une vaste initiative européenne est nécessaire. Elle doit promouvoir la mise en place généralisée d'installations fournissant une électricité renouvelable à petite échelle comme des panneaux photovoltaïques (en dehors des espaces naturels et agricoles) et des pompes à chaleur situés sur ou près des points de consommation. Conjointement au besoin d'investissements dans une nouvelle infrastructure importante abordée plus loin, cela exige un financement conséquent pour une nouvelle approche "réseau intelligent" : développement des capacités des réseaux, promotion des capacités de stockage des batteries dans les périodes creuses, et amélioration de la gestion de la demande. Cette approche permettrait à des millions de petites sources d'électricité intermittentes de coexister avec des réseaux de centrales électriques. Les propositions de la Commission Européenne pour la mise en œuvre des mesures 2030 et pour le développement de l'Union Énergétique doivent mettre l'accent sur les trois volets de la question énergétique à savoir la sécurité, la maîtrise des coûts et la durabilité. "La durabilité" ne doit pas être cantonnée au champ de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie que les propositions émises devront inclure des mécanismes pour garantir dans les plans nationaux et régionaux que les procédures mises en œuvre éviteront ou limiteront les impacts sur la biodiversité.

5 LA BIOÉNERGIE

Le défi de la bioénergie

D'après l'Association Européenne sur la Biomasse, les bioénergies, c'est-à-dire les déchets issus de l'agriculture, de la sylviculture, des animaux et des végétaux ont compté pour plus de la moitié des énergies renouvelables de l'UE en 2012. La forte pression pour un usage accru des bioénergies risque d'excéder l'approvisionnement durable en matières premières et la surface terrestre disponible, tout en ayant des impacts préjudiciables pour les écosystèmes telles que forêts et prairies en Europe et ailleurs. La politique climatique actuelle méconnaît également les émissions de gaz à effet de serre libérés par la combustion de biomasse, de même qu'elle considère que les bioénergies n'émettent pas de carbone. Dans certains cas, les bioénergies contribuent plus au changement climatique que certains des carburants fossiles qu'elles remplacent.



Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

Les politiques Européennes actuelles n'ont pas mis de garde-fous en place pour la production et l'usage de la biomasse à des fins énergétiques autres que celles destinées aux biocarburants. Même les sécurités existantes pour ces carburants sont insuffisantes compte tenu de l'essor incroyable qu'a connu la première génération de biocarburants sur les surfaces agricoles. Tout type de biomasse peut recevoir aujourd'hui des subventions ou des incitations publiques : culture pour le secteur agroalimentaire, pour l'élevage, sylviculture et même la biomasse qui n'aboutit pas à une réduction des gaz à effet de serre. Le nouvel ensemble de mesures doit garantir que les bioénergies seront écologiquement durables, qu'elles permettront des réductions des gaz à effet de serre et n'augmenteront pas outre mesure l'empreinte carbone générale associée à l'utilisation des terres.



Que doit-faire l'Union Européenne désormais ?

Le cadre politique climatique 2030 inclut des normes de durabilité pour toutes les formes de bioénergies et prend pleinement en compte les véritables émissions de gaz à effet de serre associées à leur usage. La part des bioénergies dans les énergies renouvelables devra être limitée dans les plans d'énergie nationaux et Européens. Ils devront être réalistes et respectueux des normes environnementales. Ils devront aussi permettre une production durable de la biomasse. Des solutions politiques sont nécessaires pour permettre la "décarbonisation" du secteur du transport. Le recours aux biocarburants de première génération doit être arrêté et aucun volume d'énergies renouvelables ne doit être fixé dans ce secteur. Les solutions doivent commencer par une amélioration de l'efficacité énergétique et une réduction de la demande, sans oublier des changements systémiques à long-terme comme l'électrification des routes et du rail. Les problèmes liés à la qualité de l'air dans les métropoles Européennes, essentiellement dus à une circulation automobile excessive ne sont pas conformes à la législation européenne sur la qualité de l'air. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'élaborer une nouvelle approche concernant les besoins énergétiques dans les transports.

6 LIGNES ÉLECTRIQUES ET INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES INTELLIGENTES

Le défi des infrastructures énergétiques

La transition vers un système énergétique largement basé sur les énergies renouvelables nécessitera des investissements massifs dans les lignes électriques en Europe, à la fois dans les systèmes de distribution locale et dans les interconnexions entre les pays, rendant ainsi les réseaux énergétiques "intelligents". D'autres infrastructures énergétiques comme les gazoducs mis en avant par l'Union Européenne sont une manière d'évoluer vers davantage de sécurité énergétique.

Les lignes électriques peuvent être à l'origine de risques pour les oiseaux tant en termes de collisions que d'électrocutions. Toutefois si ces lignes sont correctement implantées (en évitant les zones les plus sensibles notamment) et si des mesures préventives sont prises, ces risques diminuent fortement. Les partenaires de BirdLife en Europe travaillent en collaboration avec les exploitants des réseaux afin d'identifier et éliminer tous les risques issus des investissements passés – ceux réalisés à l'époque où risques et mesures correctives ou préventives étaient méconnus. Au fur et à mesure que l'Europe développe de nouvelles infrastructures réseaux symbole de la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, il devient crucial que nous ne reproduisons pas les erreurs passées.



Que reste-t-il à faire et quel est le rôle de BirdLife en Europe ?

Les "projets d'intérêt public" de l'Union Européenne (PCIs) ont été identifiés comme le mécanisme clé pour le développement d'infrastructures énergétiques prioritaires. A l'heure actuelle, il existe des mécanismes inadaptés dans le processus de sélection des PCI pour garantir que ces projets contribuent à la réalisation des objectifs climatiques Européens. Par ailleurs, certains mécanismes inadaptés n'empêchent pas d'accorder le statut prioritaire à des projets nocifs pour l'environnement. Le cadre actuel n'agit pas suffisamment en faveur de la promotion des réseaux intelligents qui permettraient une gestion de la demande et l'installation de mini voire micro énergies renouvelables qui ne feraient poser que peu voire aucun risque sur la biodiversité.

Un autre défi de taille : trouver les fonds pour investir dans les infrastructures dont l'Europe a besoin pour la "décarbonisation". Les exploitants des réseaux ont de nombreuses fois demandé un cadre régulateur stable pour l'investissement, afin d'améliorer l'accès au capital. Cela comprend un cadre approprié pour la prise en compte de l'environnement. Les exploitants des réseaux à travers l'Europe rejoignent la position de BirdLife et d'autres ONG et appellent à une mise en place intégrale de la législation sur la protection de la nature existante (Directives Oiseaux et Habitats). BirdLife veut s'assurer que le besoin de nouvelles infrastructures majeures à faible émission de carbone en Europe est nécessaire dans tous les cas et qu'il est développé dans respect des milieux naturels. Nous avons travaillé avec le groupe de coordination pour les exploitants réseaux, afin d'améliorer la prise en compte des impacts dans la planification de leur système. Dans la publication *"Connecting Energy, Protecting Nature"*, nous expliquons comment l'Union Européenne peut construire des infrastructures majeures avec des impacts moindres et une meilleure compréhension du public. Nous continuerons à travailler avec le secteur industriel et d'autres ONG, en coopération avec la *Renewables Grid Initiative*, afin d'assurer que le développement du réseau Européen se fasse dans le respect des priorités de protection de la nature et du climat.

Que doit faire l'Union Européenne désormais ?

Il est indispensable que la planification de l'infrastructure énergétique de l'UE soit basée sur des scénarios énergétiques dans lesquels l'UE parvient aux objectifs climatiques établis. A ce jour, autant dans le secteur électrique que dans celui du gaz, l'UE est partie dans une stratégie de l'échec, avec des hypothèses de demande exagérées d'énergies fossiles et supérieures à la capacité d'approvisionnement Européenne. Dans le cadre des projets d'intérêt commun, les réseaux intelligents, une gestion de la demande et un approvisionnement en électricité renouvelable distribuée à petite échelle doivent être clairement mis en avant.

Les plans d'infrastructure énergétique européenne se doivent d'être respectueux de la nature. Lorsque les projets sont évalués et pris en compte dans les plans d'infrastructure au niveau Européen, il est primordial que les risques pour les écosystèmes soient pris en compte de façon transparente. La Commission Européenne a besoin de mieux examiner les projets et de mieux filtrer leurs priorités afin d'éliminer ceux qui ne sont pas compatibles avec la protection de la biodiversité. Les plans d'infrastructure nationaux devraient de plus être conçus en utilisant l'évaluation environnementale stratégique.

Dans la recherche d'amélioration des projets d'intérêt commun, l'Union Européenne doit faire preuve de plus de transparence et avoir davantage recours à la participation publique tout en minimisant les impacts sur les écosystèmes. Lorsque les projets causeraient des dommages trop significatifs pour les espèces et zones protégées, les préoccupations émises par les ONG et d'autres organisations doivent être mieux prises en compte dans les processus de sélection des projets d'intérêt commun. Cela permettra d'améliorer l'approbation du public et facilitera la réalisation des projets.

BIRDLIFE EUROPE APPELLE L'UE À :

1

Augmenter son engagement en faveur de la réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

2

Assurer la mise en place de règles comptables internationales pour les émissions liées à l'utilisation des terres et des forêts, afin qu'elles constituent une action climatique efficace et ne soient pas préjudiciables à l'environnement naturel.

3

Développer des objectifs ambitieux et des politiques efficaces en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.

4

Élaborer des politiques pour le déploiement ambitieux des énergies renouvelables, en harmonie avec l'environnement naturel.

5

Assurer sa dépendance aux bioénergies dans des limites acceptables et durables, et que toute utilisation de bioénergies s'appuie sur de véritables réductions d'émissions.

6

Développer les infrastructures énergétiques nécessaires à la transition énergétique durable en harmonie avec la nature.

LES POLITICIENS NOUS
ÉCOUTERONT-ILS ?

NOUS L'ESPÉRONS,
ILS FERAIENT BIEN...

